

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°2 / 7 0 9 3 DRH/DE/2013

20 SEP. 2013

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN AIDE CONDUCTEUR HYDROCURAGE**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un **Aide Conducteur Hydrocurage**, Echelle 01 ONEE-Branche Eau, destiné à Echellalate, Sidi Moussa Ben Ali, Sidi Hajjaj, Ben Yakhlef.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Un (01) poste**. Seuls les candidats résidant dans la Province de Mohammedia concourront pour le poste mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	Plomberie ; Installations Sanitaires.

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Un curriculum vitae (C.V).
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Copie légalisée du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7^{ème} Année fondamentale.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

00/00

Article V: Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la **Direction Régionale de la Côte Atlantique de l'ONEE – Branche Eau de Rabat** sise à **LA STATION DE TRAITEMENT, AVENUE MOHAMED BELHASSAN EL OUAZZANI 10220-RABAT** avant le **10 OCT. 2013** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI: Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats :

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX: Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI